

I - Généralités sur le lot

Résumé : Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau, et ce pour tous les milieux aquatiques : superficiels ou souterrains, d'eaux douces, d'eaux saumâtres, ou d'eaux marines.

Producteur des données : DREAL CA

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Spaghetti **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production : Document élaboré en application du SDAGE qui définit les objectifs généraux d'utilisation des eaux sur une zone limitée (unité hydrographique et hydrogéologique cohérente), le partage et la protection de la ressource et des écosystèmes aquatiques, ainsi que la préservation des zones humides.

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 100000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle :

Référence de documents : source : DREAL - MEDD

II - Qualité de lot

Généalogie : Issu de la Loi sur l'eau du 3 janvier 2002.
Est considéré comme SAGE tout SAGE dont le périmètre a été défini par arrêté préfectoral, quel que soit son niveau d'activité.

Date de validité : 27/09/2010

Éléments de qualité : Sont souhaités les périmètres concernés, et non pas les limites des entités concernées par le zonage en question.

Fréquence de mise à jour : Lors de la mise à jour ou la création

Référentiel : scan25

III - Référence des métadonnées

Date de création : 06/02/2006 10:33:19 **Date de dernière mise à jour :** 27/09/2010 16:11:00

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

Direct

Identificateur du système de positionnement direct : RGF93 (Merid. Greenwich)

Nom du système de positionnement direct : France Lambert 93 (Borne Europe)

Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : régionale **Date de validite de l'emprise :** 24/03/2006

Surface de délimitation :

Surface couverte : région champagne-ardenne

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) s'étend sur une zone qui couvre tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes.
Le découpage des SAGE relève de la responsabilité des préfets de départements concernés.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■	SAGE	Contour des SAGE de la région
▣	Date_CLE	date du premier arrêté créant la CLE
-		
▣	Date_PA	date du dernier arrêté créant le périmètre du SAGE
-		
▣	Date_SAGE	date de l'arrêté validant le règlement du SAGE
-		
▣	Etat	état d'avancement du SAGE
-		
▣	NOM	nom du SAGE
-		

VOIR PAGE SUIVANTE

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■	Nom :	DREAL Champagne-Ardenne - Service Milieux Naturels
		Nom abrégé :	DREAL CA/SMN
		Adresse :	40 boulevard Anatole France 51022 Châlons-en-Champagne Cedex Tél : 03.51.41.62.00
		Réf. Internet :	http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr
		Rôle :	Producteur
Contact :	■	Nom :	Mission systèmes d'information et connaissance
		Adresse :	DREAL CA 40 boulevard Anatole France 51022 Châlons-en-Champagne Cedex tél : 03.51.41.62.35 - fax : 03.51.41.62.01
		Rôle du contact :	Administrateur
Restrictions d'utilisation :			Donnée publique soumise à la lecture de l'avertissement accompagnant la donnée
Propriété intellectuelle :			DREAL CA
Unité de diffusion :			région champagne-ardenne
Tarif :			gratuit sur internet
Formats :			MIF/MID Shape files ESRI (*.SHP)
Modalités de commande :			Téléchargement sur internet
Chemin d'accès :			
Accès en ligne :			http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr
Autres services offerts :			
Supports :			

SAGE

(Zone d'application d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

<p>Définition :</p>	<p>Espaces d'application Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe, dans un groupement de sous-bassins ou un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère, les objectifs généraux d'une gestion équilibrée de l'eau afin de satisfaire aux principes énumérés à l'article 1 de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992. Il s'agit donc d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent.</p> <p>Objectifs Le SAGE fixe notamment, dans le respect des orientations retenues dans le schéma directeur (SDAGE) correspondant, les objectifs de protection des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau, d'utilisation et de mise en valeur de ces ressources et de préservation des zones humides, pour l'ensemble des ressources situées dans leurs périmètres respectifs et la totalité des usages qui y sont exercés, de manière à satisfaire les besoins présents et futurs.</p> <p>Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et approuvé par le préfet.</p> <p>Il est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE. Le schéma départemental des carrières doit être compatible avec les dispositions du SAGE.</p> <p>Acte juridique d'institution L'établissement d'un SAGE comporte principalement quatre grandes phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la phase d'émergence du SAGE ; ● la phase d'instruction du projet ; délimitation du périmètre du SAGE fixé par arrêté préfectoral ; ● la phase d'élaboration du projet ; mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et conception proprement dite du SAGE ; ● la phase de mise en œuvre et de suivi du SAGE ; le SAGE élaboré est approuvé par arrêté préfectoral. <p>Définition issue de GEST'EAU, 2009 et du SANDRE, référentiels 2009. Pour plus d'info. : http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/</p>
<p>Références juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Code de l'environnement : articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-42 ; ● Circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ● Décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement
<p>Constitution géométrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 tables à polygones. <p>Sont souhaités les périmètres concernés, et non pas les limites des entités concernées par le zonage en question. C'est pourquoi une seconde table représentant les bassins des SAGE est disponible (SAGEBV_S_R21).</p> <p>Les SAGE de nappe induisent des superpositions entre zone d'application de SAGE. Ceci peut aussi être vrai pour des SAGE en eau superficielle. C'est pourquoi une seconde table représentant les bassins des SAGE est disponible (SAGEBV_S_R21).</p>
<p>Remarques</p>	<p>Sont pris en compte les limites des SAGE et non pas les communes concernées par les bassins versants des SAGE. Il s'agit bien de la zone où s'applique</p>

le SAGE (définie par arrêté préfectoral), et non pas des communes touchées par le bassin du SAGE.

Cependant, les arrêtés préfectoraux de délimitation des SAGE s'appuient sur les limites des communes. C'est pourquoi une seconde table représentant les bassins des SAGE est disponible (SAGEBV_S_R21).

Est considéré comme SAGE tout SAGE dont le périmètre a été défini par arrêté préfectoral, quel que soit son niveau d'activité.

Nom de fichier proposé :		SAGE_S_R21 et SAGEBV_S_R21		
Type de fichier :		SIG		
Disponibilité :		DREAL de région (<i>pas de bassin ?</i>)		
Attributs SIG :				
Contenu	Libellé	Type	Taille	Remarques
Identifiant national	ID_NAT	texte	9	Code national, fourni par GEST'EAU, de type SAGEXXYYY où XX correspond au numéro du bassin hydrographique et YYY au numéro du SAGE.
Identifiant régional	ID_Reg	texte	4	Numéro d'identification régional.
Nom	Nom	texte	50	
État d'avancement du dossier	Etat	texte	2	Valeurs possibles : EL : Périmètre suite à un arrêté préfectoral ; CC : CLE (Commission Locale de l'Eau) constituée; MO : SAGE actif, mis en œuvre.
Surface du SAGE	Surf_SAGE_ha	flottant		La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Surface du SAGE en région	Surf_SAGE_R21_ha	flottant		La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Surface du bassin versant correspondant	Surf_BV_ha	flottant		La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Surface du bassin versant correspondant en région	Surf_BV_R21_ha	flottant		La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Date de création du périmètre	Date_Crea_Perim	date		Date de l'arrêté créant le périmètre du SAGE

Date de la dernière modification du périmètre	Date_Dern_Modif_Perim	date		Date du dernier arrêté modifiant le périmètre du SAGE.
Date de création de la CLE	Date_Crea_CLE	date		Date de l'arrêté créant la CLE (Commission Locale de l'Eau).
Date de la dernière modification de la CLE	Date_Dern_Modif_CLE	date		Date du dernier arrêté modifiant la CLE (Commission Locale de l'Eau).
Date de validation du SAGE	Date_Valid	date		Date de l'arrêté validant le règlement du SAGE.
Observations	Observations	texte	100	